

Le Président de la République a annoncé le 16 mars que «*toutes les réformes en cours seraient suspendues, à commencer par la réforme des retraites*». Mais si l'on en juge par ce qu'annoncent les ministres, les réformes «suspendues» sont toujours bien présentes : E3C et réforme du baccalauréat, LPPR dans l'enseignement supérieur et la recherche... et aussi réforme des concours d'enseignement et de la formation des enseignants.

Des annonces sur les concours dans la semaine

Comme pour le baccalauréat, le ministre utilise la pandémie et le confinement imposé pour avancer des «solutions» allant dans le sens des contre-réformes qu'il a engagées.

Pour les concours, il envisage le passage d'une seule épreuve d'écrit et l'absence d'épreuves orales. Il mentionne également que ces épreuves orales pourraient prendre place à la fin de l'année dite «de stage». Autrement dit, le concours ne serait vraiment acquis qu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Des lauréats de concours devenus contractuels ?

Les lauréats des concours 2020 ne seraient pas vraiment lauréats, ils seraient en attente d'une éventuelle titularisation qui interviendrait à la suite de la réussite d'un oral prenant place à la fin de leur année de «stage». Ils ne seraient donc que «rétroactivement» considérés comme fonctionnaires-stagiaires... Ils seraient donc des contractuels en attente.

Les risques d'échouer au concours ou de ne pas être titularisé en fin d'année seraient encore accrus : à la très forte charge de travail qui existe déjà durant l'année de M2 et au «triple regard» de contrôle des jeunes collègues, s'ajouterait en fin d'année une épreuve couperet, dont on se demande dans quel laps de temps elle pourrait être préparée.

Le ministre en a rêvé : des contractuels partout

Dans ces conditions, que se passerait-il pour les pseudo-lauréats de 2020 qui échoueraient leur concours ? Peut-être auraient-ils le droit de remplir d'office comme... contractuels en M2.

Cette configuration s'inscrit dans la droite ligne de la réforme des concours engagée avant le confinement, qui vise à supprimer le statut de fonctionnaire-stagiaire, installer les futurs enseignants dans une précarité à vie.

Pour la FNEC FP-FO, c'est inacceptable. Les concours 2020 vont être bouleversés, les lauréats 2020 n'ont pas à subir le stress ni le crash test d'une réforme qui non seulement retarde encore le passage du concours, vide celui-ci d'une bonne partie de ses exigences disciplinaires, mais a aussi pour finalité de précariser et contractualiser les enseignants.

Pour la FNEC FP-FO :

- ▶ **les lauréats des concours 2020 doivent être pleinement en position de fonctionnaires stagiaires dès le 1^{er} septembre 2020, sans épreuve supplémentaire en 2021 ;**
- ▶ **la réforme des concours doit être totalement abandonnée, et pas seulement «suspendue», comme toutes les autres réformes en cours, au premier rang la réforme des retraites ;**
- ▶ **les réformes qui leur ont pavé la voie, la réforme de la fonction publique et toutes celles qui visent à mettre à bas concours et diplômes nationaux, la loi ORE, Parcoursup et la masterisation des concours doivent être abrogées.**
- ▶ **enfin, les stagiaires 2020 ne doivent pas être pénalisés : aucun redoublement, aucun licenciement à la fin de l'année, annulation des rendus de mémoires MEEF ou autres écrits réflexifs.**

Montreuil le 6 avril 2020